



**BUDGET ANNEXE DE
LA RÉSIDENCE
AUTONOMIE
ALPHONSE DAUDET**

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le dix-neuf mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 6 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriam GUTIEREZ.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, M. BLANC, M. BERNE, Mme GIANETTA, Mme DUMARCHER, MME LAUNAIRE.

Absents excusés :

Mme AUTRAN-BLANC représentée par M. BLANC
Mme CALERO, Mme BRISA
Mme FROMENT représentée par Mme GUTIEREZ

RAPPORTEUR : Madame Myriam GUTIEREZ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Annexe reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives d'un même exercice,

Considérant que les écritures de l'exercice 2024 du Budget de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet sont conformes en tous points au Compte de Gestion,

Considérant que les opérations budgétaires de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants, en € T.T.C. :

BUDGET RESIDENCE ALPHONSE DAUDET 2024	DÉPENSES	RECETTES
REALISATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT	709 390,91	505 170,53
Déficit et excédent de fonctionnement reporté (compte 002)		108 228,84
TOTAL FONCTIONNEMENT	709 390,91	613 399,37
Résultat de fonctionnement 2024 à reporter		- 95 991,54
REALISATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT	38 746,37	33 453,07
Excédent d'investissement reporté (compte 001)		44 361,15
TOTAL INVESTISSEMENT 2023	38 746,37	77 814,22

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 MARS 2025

page 2

Résultat d'investissement 2024 à reporter		39 067,85
Déficit global de clôture		- 56 923.69

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet, tel que présenté,
- donner quitus à Monsieur le Président pour sa gestion de l'exercice 2024,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

Le Président quitte la séance et ne participe pas au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ d'approuver le Compte Administratif 2024 du budget annexe de la Résidence Autonomie Alphonse Daudet, tel que présenté,
- ➔ donner quitus à Monsieur le Président pour sa gestion de l'exercice 2024,
- ➔ d'arrêter les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Myriam GUTIEREZ
Vice-Présidente du CCAS,

M. Jean-Marie BLANC,
Secrétaire de séance,

